

Aussi la compagnie renvoie aux Négociations Annuelles et Obligatoires certains points comme la création de nouveaux échelons dans la grille PNC, ou encore l'évolution des avantages GP. Nous nous donnons donc rendez-vous le 7 avril afin de recevoir les réponses que l'entreprise a apporté aux demandes du SNPNC-FO !

Enfin, Air Austral confirme l'amendement au processus de sélection et qu'il sera transcrit dans l'OM-D, en toute transparence. Ce qui nous chagrine, c'est qu'encore une fois, malgré le changement de processus, les inégalités et la discrimination sont tenaces ! En effet, certains vont intégrer le processus de promotion sans encombre. D'autres ont dû passer une entrevue en vue de poursuivre cette formation. Pour une poignée d'entre eux, cette entrevue s'est soldée par un vrai entretien de sélection, avec des questions sur le service d'Air France, sur l'organigramme ou encore une mise en situation de la posture avec le « jeu de la chaise ». Pour un processus qui se veut transparent et prochainement inscrit à l'OM-D, la pratique mise en place par la commission de promotion est à revoir. L'injustice et la discrimination de traitement vécus n'avaient plus lieu d'être ! Nous dénonçons encore ces pratiques moyenâgeuses où l'impartialité est aux abonnés absents ! Alors que la DPNC, la DRP, la DOA et les OS étaient tombés d'accord sur l'annulation de toute sélection et de tout entretien de sélection !

Que s'est-il passé ? Que compte faire notre entreprise pour réparer ces injustices ? Que compte faire notre entreprise pour qu'enfin, un climat de travail serein s'installe dans notre corporation ?

S'agissant de la base CDG, le SNPNC-FO est toujours dans l'attente des chiffrages d'économies et de dépenses liés à la création de cette base. Le chiffrage aussi de la perte de salaire éventuelle de ceux restant basés à RUN... De même, aucune solution n'est pour le moment arrêtée concernant la titularisation des CDD qui seraient volontaires pour la base CDG. En effet, leurs titularisations chambouleraient l'ordre du classement des CDD pour les CDI. En outre, il faudra trouver la bonne formule dans la facilitation des mutations entre les bases en tenant compte de la LCP PNC et des CDD anciens préférant rester à la Réunion. C'est un véritable casse-tête ! Sans parler de certains points de logistique pure qui restent flous...

La base se fera, on nous l'annonce comme une évidence, si elle se concrétise, il faudra qu'elle se fasse en justesse et sans heurts.

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

